

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS210

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 14

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (vise des références qui n'existent pas dans le code du travail)